



Impayés xxxxxxxxxxxx

Par **Occitanie**, le **15/11/2019** à **22:48**

Bonjour, rnCe matin j ai reçu un sms de la part de xxxxxx concernant un impayés de 2016 au nom de mon compagnon. rnJ ai donc appelé, une personne m a demandé de réglé de suite la somme de 1156,01€, ou d'etablir un échelonnement. rnOr, mon compagnon n a pas connaissance de cet impayé. rnÀ ma demande xxxxxx à ensuite envoyé un mail avec 2 documents, dont un document notification de cession et le second un document avec le montant à rembourser avec des intérêts.rnJusqu'à présent nous n avons jamais entendu parlé de ce crédit. Et xxxxxx refuse de nous communiqué des informations complémentaires...rnQue dois je faire? J ai dis que sans preuve , contrat ou autre je ne rembourse pas, de là ils sont devenus agressifs et on raccroché. rnComment faire, vers qui puis je me tourner pour avoir plus d informations?rnMerci d avance

Par **nihilscio**, le **15/11/2019** à **23:23**

Bonjour,rnrnVous avez très bien répondu. Au créancier d'apporter la preuve de sa créance. Tant qu'on ne vous produit pas cette preuve, le mieux est de persister à nier que vous devez quoi que ce soit. Inutile de chercher à en savoir plus.

Par **Occitanie**, le **16/11/2019** à **08:25**

Bonjour, merci pour votre réponse ça me rassure.rnrnrnxxxxxxx n a pas ma bonne adresse postale, juste mon email. rnS il le contacte à nouveau je demanderai des informations complémentaires. rnMerci

Par **nihilscio**, le **16/11/2019** à **09:18**

[quote]rnS il le contacte à nouveau je demanderai des informations complémentaires.rnrn[/quote]rnIls se laisseront plus vite si vous refusez de répondre. Discuter, demander des informations, c'est commencer à céder. Tout au plus peut-on s'autoriser à nier la dette.

Par **amajuris**, le **16/11/2019** à **10:03**

bonjour,rnrnce serait à votre compagnon de répondre à cette société puisque ce serait une dette de votre compagnon.rnrnla société de recouvrement n'a pas à répondre à vos demandes puisque cette dette ne vous concerne pas.rnrnsalutations

Par **nihilscio**, le **16/11/2019** à **10:19**

Elle n'a pas non plus à réclamer sa créance à une autre personne que le débiteur.

Par **jos38**, le **16/11/2019** à **10:52**

bonjour. vous avez reçu un sms: comment ont ils eu votre numéro de mobile ? d'autant plus que la dette est au nom de votre compagnon?

Par **morobar**, le **16/11/2019** à **11:53**

Bonjour,rnrn[quote]rncomment ont ils eu votre numéro de mobilernrn[/quote]rn rnrnEn voila une bonne question, vu d'ici le compagnon en question parait bien créateur de la dette, même si elle est vraisemblablement prescrite, compte tenu de la cession intervenue qui en général concerne les créances irrécouvrables.

Par **Occitanie**, le **16/11/2019** à **19:45**

Mon compagnon n a jamais eu d appels ni de sms ou courrier. Pour ma part je ne leur reponds plus , cela ne me concerne pas. rnMais j aimerais savoir si le seul document en notre possession (cession de dettes) nous oblige à payer? rn

Par **Occitanie**, le **16/11/2019** à **19:48**

J ai pourtant demandé comment on t il eu mon numéro et pourquoi m appeler d abbord à moi... je laisse courrir nous verrons bien par la suite si ils nous apportent plus de détails...

Par **jos38**, le **16/11/2019** à **20:28**

bonsoir. morobar, ci-dessus, pense que la dette est vraisemblablement prescrite

Par **nihilscio**, le **16/11/2019** à **20:33**

[quote]rnMais j aimerais savoir si le seul document en notre possession (cession de dettes) nous oblige à payer?[/quote]rn rnPierre prétend que vous lui devez de l'argent et c'est Paul qui vient vous le réclamer. Ce dernier doit vous apporter deux justifications : tout d'abord celle de votre dette envers Pierre et ensuite celle de la cession des droits de Pierre à son profit. Il manque encore la première justification. Ce n'est pas à vous de la réclamer, c'est à lui de la produire.

Par **Occitanie**, le **16/11/2019** à **20:51**

Merci pour votre réponse

Par **BrunoDeprais**, le **17/11/2019** à **10:31**

Bonjourrn rn rnPersonne n'a pensé à la tentative d'escroquerie?rn rnReclamer une dette par sms.....rn rnArrêtez de répondre, ne perdez pas votre temps, et si vous devez bel et bien de l'argent ils se manifesteront en bonne et due forme, ne vous inquiétez pas pour ça.